

## Un collégien sur trois bénéficie de Devoirs faits à la rentrée 2023, dont neuf élèves de 6<sup>ème</sup> sur 10

Plus d'un collégien sur trois bénéficie du dispositif devoirs faits à la rentrée scolaire 2023, soit une nette augmentation depuis la rentrée 2022 de 11,5 points.

Rendu obligatoire en 6<sup>ème</sup>, le dispositif « devoirs faits » s'est renforcé à ce niveau. Neuf élèves de 6<sup>ème</sup> sur dix y sont inscrits pour un temps d'accompagnement moyen en progression depuis un an. Les élèves des autres niveaux participent un peu moins souvent qu'à la rentrée 2022 et reçoivent moins de temps d'accompagnement. Les élèves scolarisés dans un établissement relevant de l'Éducation prioritaire bénéficient plus fréquemment du dispositif.

Les enseignants assurent 71 % des heures Devoirs faits et représentent six coordonnateurs sur dix. Pour environ deux tiers des établissements, les adaptations locales à l'organisation du dispositif portent d'abord sur l'assouplissement des inscriptions et sur la taille des groupes.

Les difficultés d'organisation liées au recrutement d'encadrants augmentent alors que celles liées aux moyens diminuent.

Mis en place à la rentrée scolaire 2017, le dispositif Devoirs faits fournit aux collégiens, dans leur établissement, un temps d'étude accompagné pour réaliser leurs devoirs et acquérir des méthodes de travail. Son organisation (taille des groupes d'élèves accueillis, horaires, encadrants, contenus, adaptations en distanciel) reste fluide : chaque établissement adapte Devoirs faits aux conditions locales, ainsi qu'aux demandes et besoins des élèves. À la rentrée 2023, Devoirs faits est rendu obligatoire pour tous les élèves de 6<sup>ème</sup>, avec la possibilité pour

ces élèves de demander davantage de soutien que la partie obligatoire. Par ailleurs, le dispositif du Pacte de revalorisation devient une condition pour les enseignants souhaitant encadrer Devoirs faits. En raison de ces changements, la comparaison des données en historique est à manier avec prudence.

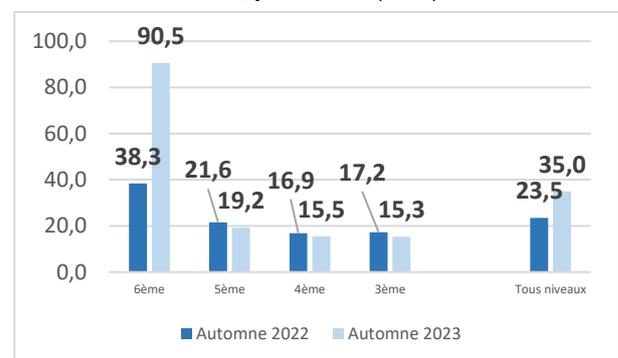
Les résultats sont issus de la cinquième édition de l'enquête d'automne, qui s'est déroulée du 18 septembre au 20 octobre 2023 (78,4% des établissements publics répondants), ainsi que de l'enquête précédente d'automne 2022.

### Les élèves de 6<sup>ème</sup> bénéficient davantage de Devoirs faits, ceux des autres niveaux un peu moins

La part d'élèves bénéficiaires de Devoirs faits a nettement augmenté depuis un an : elle est passée de 23,5 % à la rentrée 2022 à 35,0 % à la rentrée 2023 (graphique 1).

Cette évolution est liée à l'augmentation de la participation des élèves en 6<sup>ème</sup> : neuf sur dix participent au dispositif Devoirs faits en 2023 contre 38,3% en 2022. À l'inverse, les élèves des autres niveaux bénéficient un peu moins souvent de ce dispositif à la rentrée 2023 qu'en 2022 : leur part diminue à 19,2 % pour les élèves de 5<sup>ème</sup> (-2,4 points), à 15,5 % (-1,4 points) pour ceux de 4<sup>ème</sup>, et à 15,3 % (-1,9 points) pour ceux de 3<sup>ème</sup>.

Graphique 1 : Évolution de la participation à Devoirs faits, par niveau (en %)

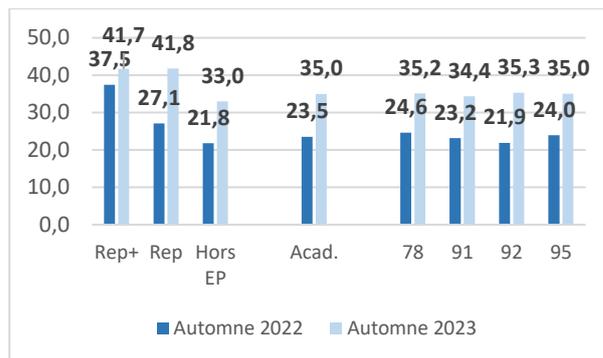


Champ : collèges publics de l'académie de Versailles  
Source : enquêtes Devoirs faits d'automne 2022 et 2023 – Dgescio  
Taux de réponse : 78 % (364 répondants)

La proportion des élèves qui bénéficient du dispositif Devoirs faits est similaire en Rep+ et en Rep (42% dans chacune des catégories) alors que l'écart était de 10 points en faveur des Rep+ en 2022. En EP, la part des élèves bénéficiaires est de 9 points supérieure à celle constatée hors EP (33%).

Selon les départements, les différences sont faibles : l'augmentation de la participation des élèves s'est jouée en faveur d'une réduction des écarts, le gain ayant été plus important pour le département des Hauts-de-Seine dont le niveau était le moins élevé en 2022 (graphique 2).

**Graphique 2 : Évolution de la participation à Devoirs faits, par département et statut EP (en %)**



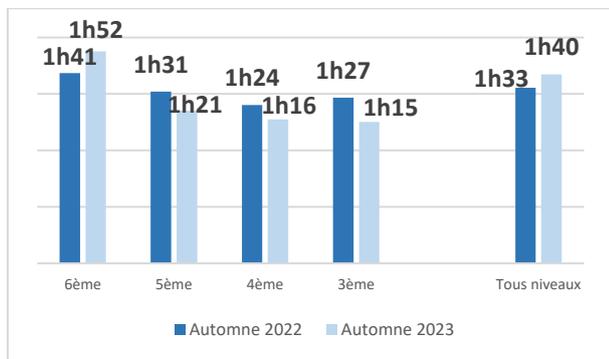
Champ : collèges publics de l'académie de Versailles  
Source : enquêtes Devoirs faits d'automne 2022 et 2023 – Dgesco

### Davantage de temps de soutien pour les élèves de 6<sup>ème</sup> et les élèves en Rep+

A la rentrée 2023, chaque élève reçoit en moyenne davantage de temps de soutien (1h40 par semaine contre 1h33 à la rentrée 2022) (graphique 3).

Les élèves de 6<sup>ème</sup> bénéficient de davantage de temps de soutien qu'il y a un an (1h52 à la rentrée 2022 contre 1h43 à la rentrée 2023). A l'inverse, les élèves des autres niveaux reçoivent en moyenne moins de temps de soutien (de 1h31 à 1h21 pour les élèves de 5<sup>ème</sup>, de 1h24 à 1h16 pour ceux de 4<sup>ème</sup>, de 1h27 à 1h15 pour ceux de 3<sup>ème</sup>).

**Graphique 3 : Évolution du nombre moyen d'heures hebdomadaires par élève, par niveau**

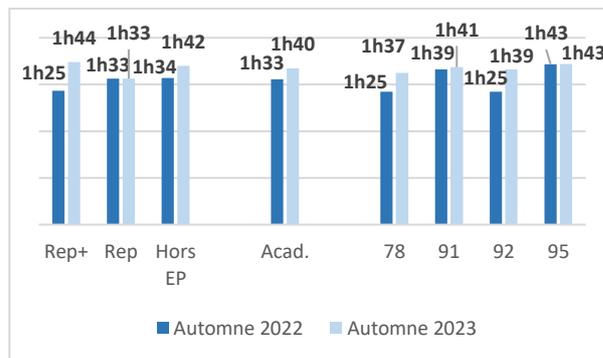


Champ : collèges publics de l'académie de Versailles  
Source : enquêtes Devoirs faits d'automne 2022 et 2023 – Dgesco  
Taux de réponse : 78 % (364 répondants)

Globalement, le temps moyen hebdomadaire de soutien a augmenté de 7 minutes en un an. La progression a été marquée en Rep+ (+19 minutes à 1h44 en 2023) et un peu moindre hors éducation prioritaire (+8 minutes à 1h42). En Rep, le nombre d'heures moyen est resté stable à 1h33. (graphique 4).

Selon les départements, le temps moyen hebdomadaire de soutien a progressé rapidement dans les Yvelines et les Hauts-de-Seine où il était le plus faible en 2022 (respectivement +12 minutes et +14 minutes). Ce temps moyen a peu augmenté dans l'Essonne ; il est resté stable dans le Val d'Oise où il se maintient au niveau le plus élevé (1h43).

**Graphique 4 : Evolution du nombre moyen d'heures hebdomadaires par élève, par département et statut EP**



Champ : collèges publics de l'académie de Versailles  
Source : enquêtes Devoirs faits d'automne 2022 et 2023 – Dgesco

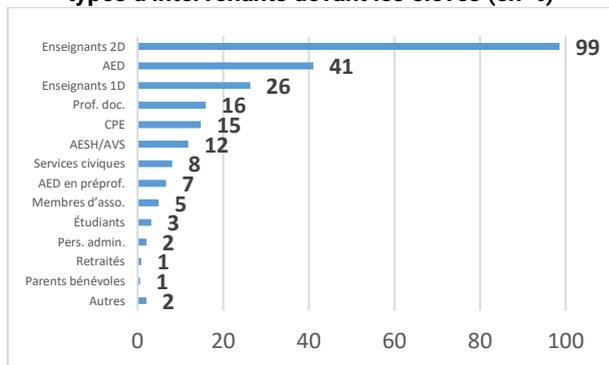
### Les enseignants du 2<sup>nd</sup> degré prennent en charge 71% des heures de soutien, davantage hors éducation prioritaire qu'en Rep ou Rep+

Dans la quasi-totalité des collèges (99%), des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré encadrent Devoirs faits (graphique 5). Les AED participent à l'encadrement dans 41 % des établissements, soit un peu moins qu'à la rentrée 2022 (49%). Les professeurs des écoles

sont présents pour 26% des établissements, soit dans deux fois plus d'établissements qu'à la rentrée 2022. Les professeurs documentalistes, les CPE et les AESH font moins souvent partie des encadrants Devoirs faits (entre 12 % à 16 % des établissements,

soit des proportions semblables à celles de la rentrée 2022). Les autres catégories de personnels, et extérieurs, encadrent le dispositif dans 10 % ou moins des établissements.

**Graphique 5 : Établissements recourant aux différents types d'intervenants devant les élèves (en %)**



Lecture : 99 % des établissements ont des enseignants parmi les encadrants

Champ : collèges publics de l'académie de Versailles

Source : enquête Devoirs faits d'automne 23 – Dgesco

Taux de réponse : 75 % (346 répondants)

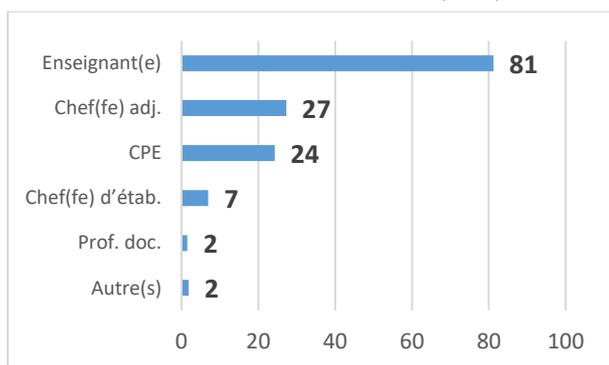
Au total, 71 % des heures de soutien sont encadrées par des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré, 14% par des AED et 4% par des professeurs des écoles (*graphique 6*).

### Au moins un coordonnateur enseignant dans huit établissements sur dix

94 % des établissements ont nommé un ou plusieurs coordonnateurs Devoirs faits.

Dans 81% de ces établissements, au moins un coordonnateur est un enseignant (*graphique 7*). Au moins un chef adjoint occupe cette fonction dans 27 % de ces établissements, et au moins un CPE dans 24 % de ces établissements.

**Graphique 7 : Présence de chaque catégorie parmi les coordonnateurs Devoirs faits (en %)**



Champ : collèges publics de l'académie de Versailles

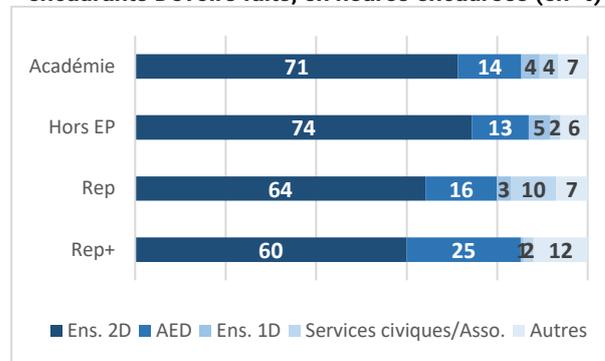
Source : enquête Devoirs faits d'automne 23 – Dgesco

Lecture : dans 81 % des établissements, au moins un enseignant assure la coordination de Devoirs faits.

Taux de réponse : 71 % (330 répondants)

Les AED assurent une part plus importante des heures en Rep et particulièrement en Rep+ (respectivement 16% et 25%, contre 13% hors Éducation prioritaire). Inversement les enseignants du 2<sup>nd</sup> degré encadrent nettement plus d'heures de soutien hors Éducation prioritaire (74 % contre 64 % en Rep et 60 % en Rep+).

**Graphique 6 : Part de chaque catégorie parmi les encadrants Devoirs faits, en heures encadrées (en %)**



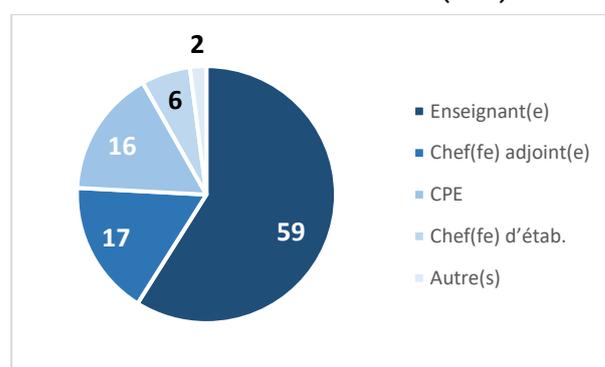
Champ : collèges publics de l'académie de Versailles

Source : enquête Devoirs faits d'automne 23 – Dgesco

Six coordonnateurs sur dix sont des enseignants (*graphique 8*). Les chefs adjoints d'établissement et les CPE forment les deux autres catégories de personnels qui assument le plus souvent cette tâche (respectivement 17 % et 16 % des coordonnateurs).

47 % des établissements où cette fonction existe se sont dotés de plusieurs coordonnateurs. Dans la moitié (49 %) des établissements concernés, l'équipe comprend un chef adjoint et un ou plusieurs enseignants : c'est la configuration la plus fréquente.

**Graphique 8 : Part de chaque catégorie parmi les coordonnateurs Devoirs faits (en %)**

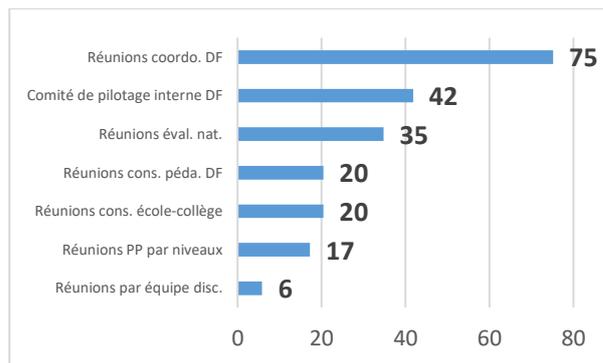


Champ : collèges publics de l'académie de Versailles

Source : enquête Devoirs faits d'automne 23 – Dgesco

Les actions de pilotage se déclinent principalement en réunions spécifiquement consacrées à Devoirs faits menées par le(s) coordonnateur(s), en comités de pilotage du dispositif et en réunions liés aux résultats des évaluations nationales (respectivement dans 75 %, dans 42 % et dans 35 % des établissements) (*graphique 9*).

**Graphique 9 : Actions de pilotage de Devoirs faits à l'échelle de l'établissement (en %)**

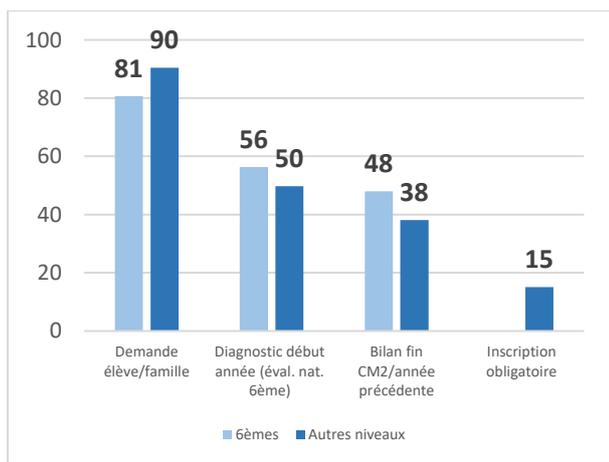


Champ : collèges publics de l'académie de Versailles  
 Source : enquête Devoirs faits d'automne 23 – Dgesco  
 Taux de réponse : 74 % (342 répondants)

### Des inscriptions d'abord motivées par le volontariat des élèves

Les établissements orientent très souvent les élèves vers Devoirs faits sur la base du volontariat (dans 81 % des établissements pour les 6<sup>èmes</sup>, et 90 % des établissements pour ceux des autres niveaux) (*graphique 10*). En 6<sup>ème</sup>, -concernant le soutien des élèves en dehors du cadre obligatoire de « Devoirs faits »- l'orientation est basée sur les résultats des évaluations nationales de début d'année pour 56% des établissements et sur la liaison école-collège pour 48% d'entre eux. En 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>, l'orientation vers devoirs faits s'appuie sur le diagnostic de rentrée pour 50% des établissements et sur le diagnostic de fin d'année précédente pour 38%.

**Graphique 10 : Critères d'orientation des élèves de 6<sup>ème</sup> vers Devoirs faits à la rentrée (en %)**



Champ : collèges publics de l'académie de Versailles  
 Source : enquête Devoirs faits d'automne 23 – Dgescp  
 Taux de réponse : 74 % (344 des répondant)

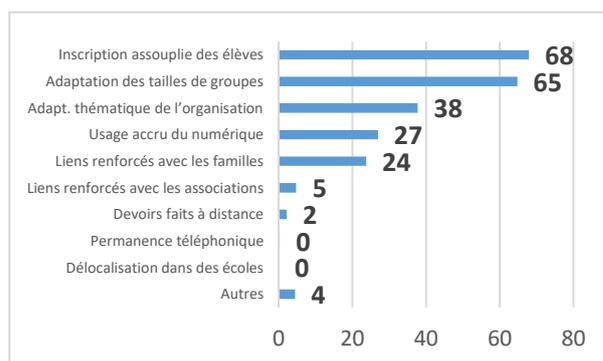
En termes d'adaptations locales, les établissements adoptent principalement l'inscription assouplie de

leurs élèves et l'adaptation de la taille des groupes d'élèves (respectivement 68 % et 65 % des établissements) (*graphique 11*). 38 % des établissements s'adaptent également aux besoins des élèves en abordant des thèmes appropriés (par exemple, par pôles disciplinaires).

27 % des établissements recourent à un usage accru du numérique, 24 % visent à renforcer les liens avec les familles et 5 % s'appuient sur des liens avec des associations (contre 10 % à l'automne 2022).

La mise en place de Devoirs faits à distance est en revanche très rare.

**Graphique 11 : Adaptations locales des modalités de Devoirs faits (en %)**

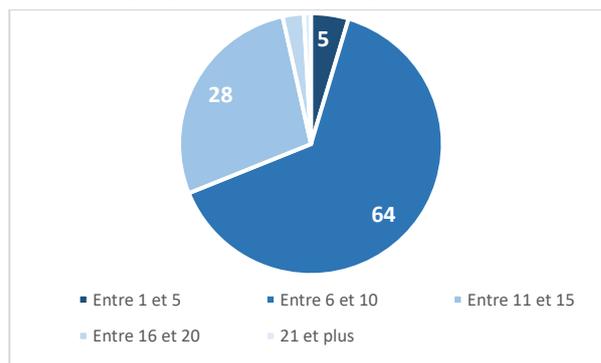


Champ : collèges publics de l'académie de Versailles  
 Source : enquête Devoirs faits d'automne 23 – Dgesco  
 Taux de réponse : 68 % (315 répondants)

Deux tiers des établissements favorisent des groupes de 6 à 10 élèves (*graphique 12*), 28 % favorisent des groupes de 11 à 15 élèves.

En Rep+ les établissements favorisent plus souvent des groupes de 6 à 10 élèves (dans 83 % des cas).

**Graphique 12 : Taille des groupes (en %)**



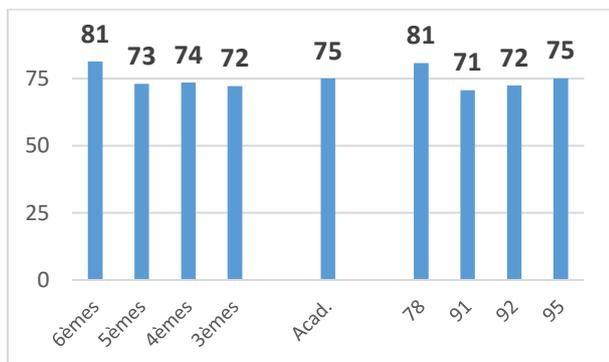
Champ : collèges publics de l'académie de Versailles  
 Source : enquête Devoirs faits d'automne 23 – Dgesco  
 Taux de réponse : 75 % (347 répondants)

**Les trois quarts des établissements répondent à toutes les demandes des élèves, des difficultés liées au manque d'encadrants et aux emplois du temps**

Trois quarts des établissements se déclarent en mesure de répondre aux demandes de tous les élèves qui souhaitent bénéficier de Devoirs faits (ou, pour les élèves volontaires de 6<sup>ème</sup>, de davantage de soutien) (graphique 13). Cette proportion atteint 81% des établissements pour le niveau 6<sup>ème</sup>.

Dans 81% des établissements des Yvelines, les élèves peuvent tous accéder à Devoirs faits, alors que ce ne sont respectivement que 71% et 72% des établissements essonnien et altoiséquanais qui le peuvent.

**Graphique 13 : Possibilité d'accès à Devoirs faits pour tous les élèves (en %)**



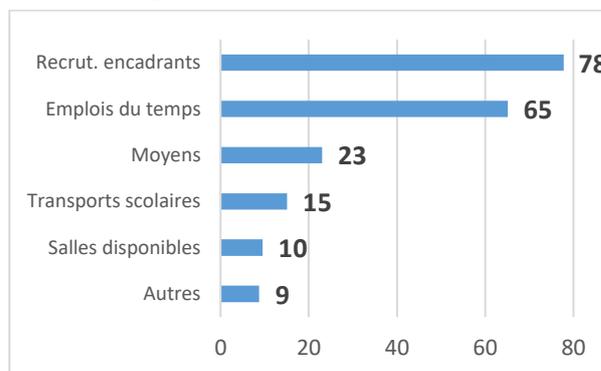
Champ : collèges publics de l'académie de Versailles  
 Source : enquête Devoirs faits d'automne 23 – Dgesco  
 Taux de réponse : 73 % (339 répondants)

78% des établissements qui ne parviennent pas à répondre à toutes les demandes trouvent difficile de recruter des encadrants (graphique 14). Pour 65% de

ces établissements ce sont les emplois du temps qui posent problème, et pour 23%, ce sont les moyens alloués.

Au printemps 2023, 66% des établissements signalaient des difficultés liées aux emplois du temps, soit une proportion presque identique. Cependant, 64% des établissements mentionnaient des difficultés pour recruter des encadrants (contre 78% à la rentrée 2023), alors que 53% des établissements évoquaient des difficultés liées aux moyens reçus (contre 23% à la rentrée 2023).

**Graphique 14 : Difficultés rencontrées lors de l'organisation de Devoirs faits (en %)**



Champ : collèges publics de l'académie de Versailles  
 Source : enquête Devoirs faits d'automne 23 – Dgesco  
 Taux de réponse : 126 répondants (86% des établissements qui ne répondent pas à toutes les demandes des élèves de tous les niveaux)

### Méthodologie :

Le dispositif Devoirs faits fait l'objet d'enquêtes semestrielles depuis la rentrée 2018 (l'enquête du printemps 2020, en période de confinement, a été annulée). Une première vague se déroule avant les vacances de la Toussaint, suivie d'une seconde vague au printemps (mars-avril). Dans l'académie de Versailles, ces enquêtes sont diffusées auprès des établissements publics recevant des élèves de niveau collège (y compris les EREA, et les lycées professionnels et polyvalents qui accueillent des 3èmes prépa-métiers).

Le questionnaire d'automne 2023 porte sur :

- le nombre d'élèves inscrits dans le dispositif et le nombre d'heures de soutien qu'ils suivent,
- les modes d'orientation des élèves vers Devoirs faits et la taille des groupes constitués,
- les intervenants choisis pour encadrer les élèves, leur statut, ainsi que le nombre d'heures qu'ils encadrent,
- la présence éventuelle de coordonnateurs en établissement, et leur statut,
- le type de pilotage choisi pour Devoirs faits dans l'établissement,
- les modalités particulières choisies localement (en particulier Devoirs faits à distance),
- la possibilité de répondre à toutes les demandes des élèves volontaires, et les difficultés éventuelles qui l'empêchent.

Ces questions sont presque constantes depuis la création de l'enquête. A partir d'automne 2022, les enquêtes d'automne ne comportent qu'un questionnaire allégé, le questionnaire complet étant réservé aux enquêtes de printemps.

78,4 % des établissements publics consultés ont répondu à l'enquête d'automne 2023.

### Pour aller plus loin :

- Besson L., Forestier C., Glasman D., "[Le travail des élèves pour l'école en dehors de l'école](#)", *Haut Conseil de l'Évaluation de l'École*, n° 2004.15, décembre 2004, Depp.
- Billoir R., "[36 % des élèves de 6<sup>ème</sup> bénéficient de Devoirs faits](#)", *Notes de la Dapep*, n°16, août 2022, Dapep.
- Billoir R., "[A la rentrée 2022, 23,5 % des élèves bénéficient du dispositif Devoirs faits, une proportion en hausse depuis 2019](#)", *Notes de la Dapep*, n°17, décembre 2022, Dapep.
- Billoir R., "[30 % des collégiens bénéficiaires du dispositif Devoirs faits en 2022-2023](#)", *Notes de la Dapep*, n°29, octobre 2023, Dapep.
- Centre Alain Savary, « [De la question des devoirs à l'apprentissage de l'autonomie dans le travail personnel](#) », Ifé Lyon , juillet 2018.
- Ménager N. et Sève C., « [Rapport d'Inspection générale "Devoirs faits"](#) », note IGEN-IGAENR n° 2019-055, juillet 2019.
- Ministère de l'Éducation nationale, [Tout savoir sur Devoirs faits : Vademecum à destination des principaux de collège](#), 2017.
- Ministère de l'Éducation nationale, [Dossier de Presse](#), novembre 2017.
- Obert D., Raynal J.-F. (pilotes), Biaggi C., Cherifi H., « [Mission de suivi et d'observation de la mise en œuvre des réformes en cours "Devoirs faits". Note d'étape](#), Rapport n° 2020-118 », IGESR , août 2020.
- Obert D., Raynal J.-F. (pilotes), Biaggi C., Cherifi H., « [Mise en œuvre des réformes en cours. Devoirs faits. Note d'étape n° 2020-031](#) », février 2020.
- Observatoire des Pratiques en Milieu Scolaire, « [Le travail personnel des élèves en dehors de la classe](#) », Académie de Créteil, mai 2016.
- Thibert R., « [Représentations et enjeux du travail personnel de l'élève](#) », *Dossier de veille de l'Ifé*, juin 2016.